

# MODELE DE DELIBERATION



## Objet de la délibération :

### **Election de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal,

[...]

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, notamment son 1°d),

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Désigne M. XXX, (maire ou son représentant) président de la commission d'appel d'offres ;

Elit M. XXX1, M. XXX2 et M. XXX3 en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit M. XXX4, M. XXX5 et M. XXX6 en tant que membres suppléants ;

Prend acte que, conformément au III de l'article 22 du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

